



Comparution devant tgi pour menaces de mort

Par **ampela**, le **21/04/2012** à **16:43**

Bonjour,
Je voudrais savoir si je dois absolument avoir un avocat car je dois comparaitre devant le TGI pour menaces de mort au téléphone (2 appels uniquement et depuis plus rien, cela date de + d'1 an.
Merci.

Par **Griphus72**, le **24/04/2012** à **10:42**

Les menaces supposent une réitération ce qui est le cas selon vos dires.
Deux appels avec menaces de mort, c'est suffisant pour entrer en voie de condamnation.
Vous avez tout intérêt à solliciter un avocat pour vous défendre. Contactez l'Aide Juridictionnelle de ce TGI pour voir si vous pouvez en bénéficier d'un gratuitement.